

Programme des sites contaminés dans les réserves (PSCR) Séance de mobilisation virtuelle Québec-Labrador

14 mars, 2023



À propos du Programme des sites contaminés dans les réserves (PSCR)

- Les priorités du Programme des sites contaminés dans les réserves sont les suivantes :
 - Réduire et éliminer, dans la mesure du possible, les risques pour l'environnement, la santé et la sécurité posés par les sites contaminés
 - Veiller à ce que les terres des Premières Nations soient disponibles pour le développement économique *et* le développement des communautés et aux fins d'utilisation traditionnelle/de continuité culturelle
- ***Le PSCR reçoit la majeure partie de son financement du Programme du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).***
- En tant que gardien au titre du Programme du PASCF, SAC est tenu de contribuer en vertu d'un partage des coûts (20 % pour l'évaluation, 15 % pour l'assainissement).



PSCR (suite)

- Le PSCR est administré par l'administration centrale de SAC, ***mais le programme est mis en œuvre par les Premières Nations et le personnel régional de SAC.***
- Les projets sont réalisés conjointement avec les Premières Nations et les conseils tribaux, ce qui offre des possibilités économiques et permet d'accroître la capacité de gestion environnementale dans les réserves.
- La mise en œuvre de projet peut être financée de deux manières :
 - ***Financement par subventions et contributions (dirigé par les Premières Nations), ou***
 - ~~Financement de fonctionnement et d'entretien (soutenu par les Premières Nations)~~



Qu'est-ce qu'un site contaminé?

- **Un site sur lequel des substances sont présentes à des concentrations qui :**
 - sont supérieures aux niveaux naturels et posent, ou sont susceptibles de poser, un risque immédiat ou à long terme pour la santé humaine ou l'environnement;
 - dépassent les niveaux indiqués dans les politiques et règlements.



Sources de contamination dans les réserves

- 51 % Réservoirs de stockage de carburant
- 40 % Sites d'enfouissement/déchets solides
- 9 % Autres sources/commerciales

Je pense que nous avons peut-être un site contaminé!

- De nombreux sites ont été identifiés au moyen du Répertoire des problèmes environnementaux (milieu des années 1990), mais des sites ont été ajoutés au fil du temps selon :
 - les sites supplémentaires repérés par les Premières Nations; les évaluations environnementales de sites de Gestion des terres des Premières Nations; les déversements/incidents environnementaux.
- **SAC compte sur les Premières Nations pour déceler les sites potentiellement contaminés soupçonnés.**
- Une fois un site décelé, le personnel de SAC travaillera directement avec la Première Nation pour déterminer s'il a le potentiel d'être un site contaminé.
- Si l'on soupçonne le site d'être contaminé, il sera inscrit dans [l'Inventaire des sites contaminés fédéraux](#) comme **soupçonné**.
- SAC suit un processus prédéterminé de longue date *en 10 étapes* pour évaluer et, si nécessaire, assainir (nettoyer) un site.

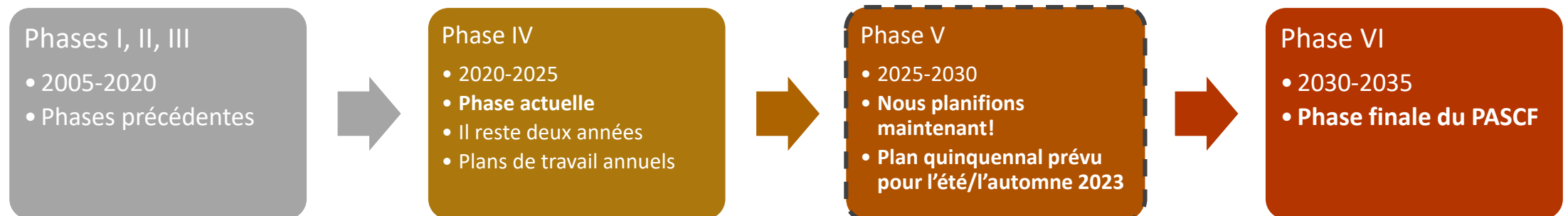


[Recherche de sites contaminés dans les réserves à l'aide de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux - YouTube](#)



À quoi ressemble le processus de planification?

- **Les projets du plan de travail sont dirigés par les Premières Nations.** SAC compte sur les Premières Nations pour indiquer quels projets dans les réserves sont prioritaires.
- Les projets sont classés par ordre de priorité pour l'évaluation et l'assainissement en fonction du financement disponible, des risques pour la santé humaine et l'environnement, des plans de développement économique et communautaire, de la capacité et d'autres facteurs déterminés par la Première Nation.
- SAC suit un plan de travail annuel et un cycle de financement qui sont dictés par un plan quinquennal général. Le PASCf en assure la surveillance.
 - Les plans de travail sont mis à jour chaque année, ce qui permet d'inclure les projets prioritaires.



Comment la priorité d'assainissement des sites est-elle établie?

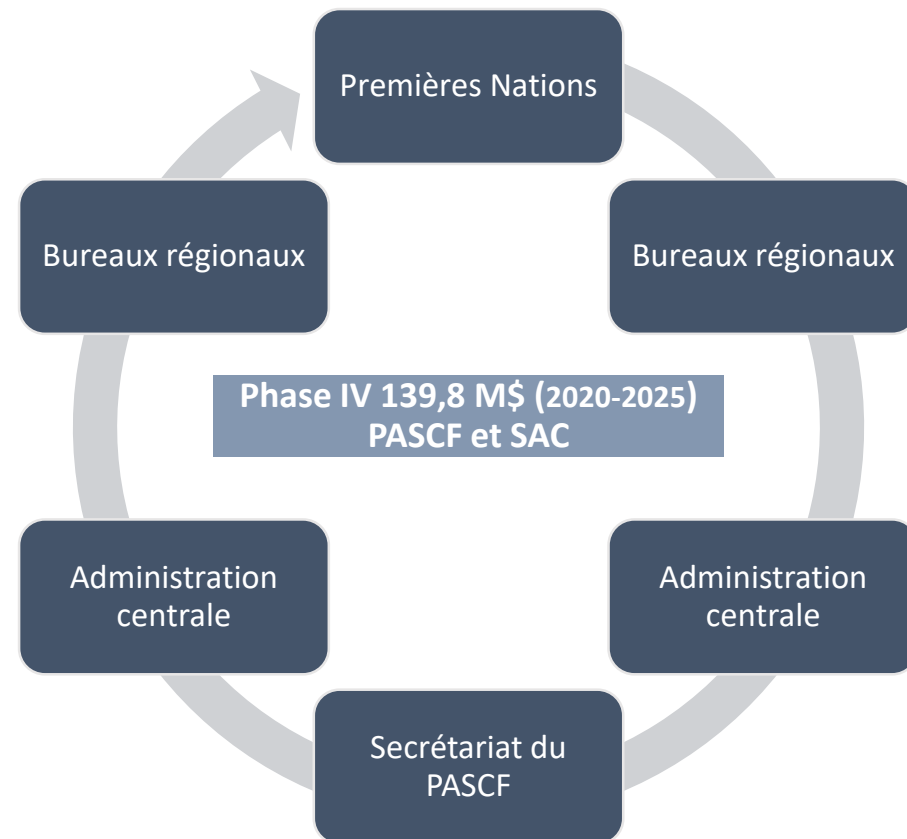
- L'établissement de la priorité des sites à assainir est principalement influencé par :
 - les risques pour la santé humaine et l'environnement;
 - la disponibilité du financement;
 - d'autres facteurs déterminés par les Premières Nations.
- **Les sites doivent être évalués et classifiés afin de pouvoir bénéficier d'un financement pour l'assainissement.**



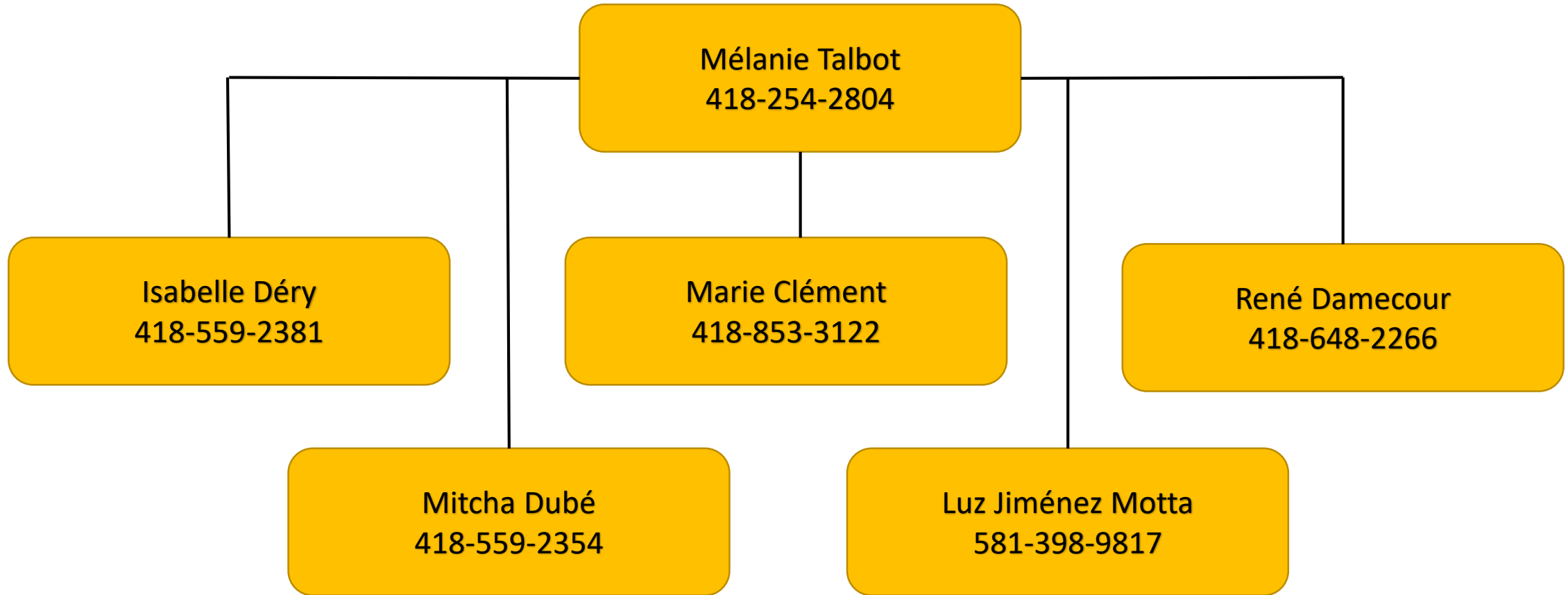
Le financement limité de l'évaluation a eu une importante incidence sur l'établissement des projets d'assainissement.

Approbation/distribution des fonds

- Après avoir reçu les commentaires des Premières Nations, le personnel régional de SAC soumet des plans de travail annuels/quinquennaux à l'AC de SAC pour examen/approbation.
- Les plans de travail sont ensuite soumis au secrétariat du PASCF pour examen et approbation.
- Une fois approuvés, les fonds sont distribués aux régions pour établir des **accords de subventions et contributions avec les Premières Nations** ou des marchés.



Services de l'équipe d'Environnement de SAC



Services de l'équipe d'Environnement de SAC

Nous pouvons vous **aider** à:

- Déterminer l'admissibilité au PASCf et évaluer les sources de financement possibles
- Déterminer à quelle étape vous êtes et ce qui doit être fait ensuite
- Aller chercher les conseils des ministères experts
- Établir vos termes de références de caractérisation ou de réhabilitation
- Établir des critères de réhabilitation
- Commenter les devis techniques (ex: remplacement d'un réservoir incluant la gestion de sols contaminés)
- Comparer les soumissions et choisir un consultant et/ou un entrepreneur
- Valider les plans d'échantillonnage proposés
- Commenter les rapports préliminaires

**PEU IMPORTE L'ADMISSIBILITÉ AU PASCf ET
LA SOURCE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Fonctionnement du programme

- Pas d'appel de proposition
 - Vous pouvez nous contacter en tout temps
- Rapport annuel sur les sites inscrits
- Planification pluriannuelle en fonction des budgets disponibles, des priorités et de l'expertise disponible dans la communauté
 - Cycle de 5 ans
 - Mise à jour annuelle de la planification
 - Contingence
- Financement annuel en contribution fixe (1^{er} avril au 31 mars)
- Maintient d'une base de données sur les sites connus ou suspectés

Services offerts par l'IDDPNQL

SAC finance également les services suivants offerts via l'IDDPNQL:

- Organiser des formations sur les sites contaminés dans les communautés
- Organiser des événements de formations, de sensibilisations et de réseautage
- Développer des outils adaptés au contexte des Premières Nations
- Soutenir les communautés dans leurs projets



IDDPNQL
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Claudiel Babineau-Boulé

Coordonnatrice en réhabilitation de sites

Mathieu Préfontaine

Chargé de projet en réhabilitation de sites

info@iddpnql.ca

418-843-9999

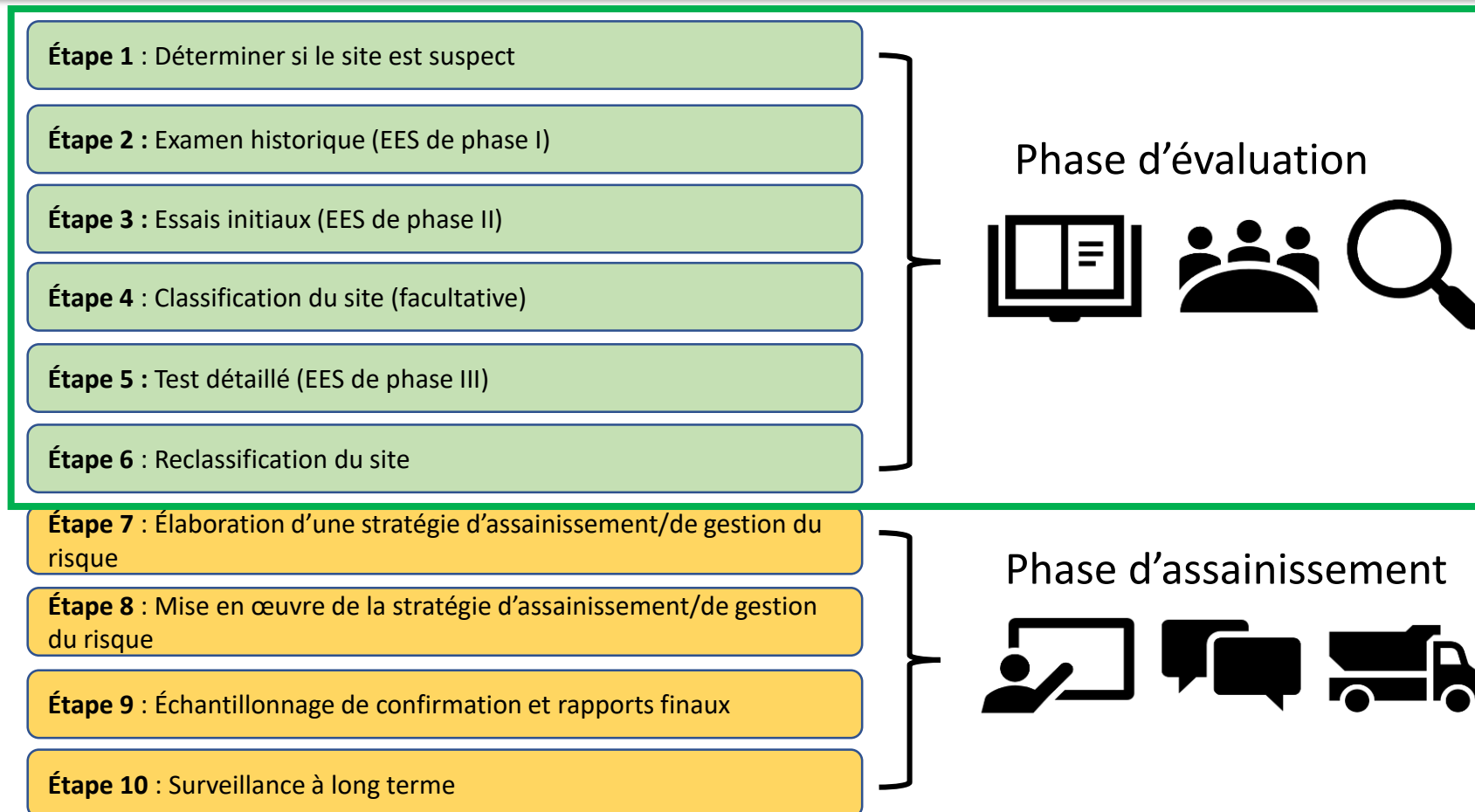
Merci!

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion d'échanger avec vous aujourd'hui et nous sommes impatients de connaître vos commentaires.

Pour en savoir plus sur le Programme des sites contaminés dans les réserves, veuillez vous adresser à vos représentants régionaux de SAC!

Annexe A – Documents supplémentaires

Retour au processus en 10 étapes



Il existe des possibilités économiques pour les Premières Nations qui soutiennent et/ou dirigent des projets d'évaluation et d'assainissement!
SAC peut vous soutenir tout au long du processus!

Types d'évaluation environnementale des sites

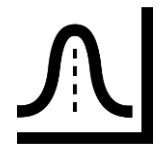
▪ Phase I de l'EES :

- Faire des recherches sur l'utilisation actuelle et historique de la zone pour déterminer la possibilité de contamination du site.
- Elles peuvent prendre la forme de visites des sites et d'entrevues avec des membres des Premières Nations et/ou des Aînés, d'un examen des documents et de photographies aériennes.



▪ Phase II de l'EES :

- Si votre EES de phase I indique la possibilité d'une contamination, il faudra prélever des échantillons de sol, d'eau de surface et d'eau souterraine pour analyser la présence de contaminants.



▪ Phase III de l'EES :

- Si votre EES de phase II détermine la présence d'une contamination, vous devrez probablement procéder à un échantillonnage supplémentaire pour déterminer l'*étendue* et le *volume* de la contamination sur le site.



▪ Évaluation des risques pour la santé humaine*

▪ Évaluation des risques écologiques*

Le manque de financement est souvent un facteur limitant le nombre de projets d'évaluation mis en œuvre chaque année.

Quelle est la prochaine étape? Classification du site

- Vous avez terminé votre évaluation environnementale de site de phase II/III.
 - Dans la plupart des cas, vous serez en mesure de « **classifier** » votre site avec l'information en utilisant le Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC).
 - La classification du site peut intervenir après l'EES de phase II et/ou l'EES de phase III



- Les classifications sont déterminées en fonction du niveau de risque que le site pose pour la santé humaine et l'environnement.

À quoi ressemble le processus d'assainissement?

- Cela dépend - mais il commencera par l'élaboration d'une stratégie d'assainissement (A) ou de gestion du risque (GR) (étape 7)!
- Votre stratégie d'A/de GR sera fondée sur de nombreuses considérations importantes, bien que ***l'utilisation future prévue des terres*** en soit une importante.
- Votre expert-conseil indépendant vous aidera à concevoir la stratégie d'A/de GR que vous préférez.

Étape 7 : Élaboration d'une stratégie d'assainissement/de gestion du risque

Étape 8 : Mise en œuvre de la stratégie d'assainissement/de gestion du risque

Étape 9 : Échantillonnage de confirmation et rapports finaux

Étape 10 : Surveillance à long terme



Vous pouvez intégrer des fonds au projet pour des activités de mobilisation communautaire et de sensibilisation!

Qu'en est-il de l'assainissement/la gestion du risque?

- La prochaine étape est l'étape 8 - Mettre en œuvre la stratégie d'assainissement ou de gestion du risque :



- C'est là que se déroule le travail physique, ce qui crée des possibilités d'emploi supplémentaires, en particulier dans les entreprises et chez les fournisseurs locaux/autochtones.



- La durée des travaux d'A/de GR dépendra de la nature, de la source et de la gravité de la contamination, de l'éloignement, de la disponibilité des entrepreneurs/équipements, de la durée de la saison sur le terrain, etc.
- Selon le projet, lorsque l'assainissement est terminé, vous pouvez passer à la fermeture du site (étape 9) ou à la surveillance à long terme (étape 10).
 - Cela sera déterminé dans votre stratégie d'A/de GR.



Étape 8 : Mise en œuvre de la stratégie d'assainissement/de gestion du risque

Étape 9 : Échantillonnage de confirmation et rapports finaux

Étape 10 : Surveillance à long terme



Mon site est-il admissible à un financement?

OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">▪ Sites reliés à des installations communautaires (écoles, bureaux du conseil de bande, garage municipal, etc.)▪ Anciennes centrales au diesel de SAC▪ Anciens dépotoirs (autorisés ou illégaux) sur la réserve▪ Sites abandonnés ou orphelins* 	<ul style="list-style-type: none">▪ Sites en exploitation (sites de déchets/dépotoirs)▪ Sites sur des terres faisant l'objet d'un certificat de possession▪ Entreprises en exploitation, installations privées de combustible▪ Sites établis après être devenus opérationnels sous Gestion des terres des Premières Nations 

Adressez-vous à votre représentant régional de SAC pour toute question relative à l'admissibilité du site et aux coûts admissibles!

Coûts admissibles – Évaluation *et* assainissement

Admissibles

- Services de conseil, d'ingénierie et d'entrepreneurs et débours
- Mobilisation/démobilisation de l'équipement et du personnel
- Élaboration de plans ou de stratégies de mobilisation des Autochtones et/ou intervenants
- Mobilisation des Autochtones (p. ex. réunions communautaires, ateliers, distribution de brochures, annonces dans les journaux, messages dans les médias sociaux)

Admissibles (Indirect – coût maximum de 10 %)

- Les études et activités archéologiques parallèles aux activités d'évaluation et qui sont nécessaires à l'exécution des travaux physiques.
- L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de perfectionnement des compétences et de formation pour les travailleurs, les collectivités autochtones ou les intervenants.

Coûts admissibles – Assainissement/gestion du risque

■ Admissibles

- Recréation de l'habitat d'une espèce perdu en raison des activités d'A/de GR (p. ex. perte d'un habitat du poisson, de zones humides).

■ Admissibles (indirect – coût d'assainissement/de gestion du risque max. de 10 %)

- *Dans le cas d'un bien construit (bâtiments, installations ou travaux publics tels que les routes et les égouts), d'un équipement ou d'un système de réservoirs de stockage présent sur le site*
 - *les coûts associés au déplacement (temporaire ou permanent), à la démolition, au démantèlement ou à l'enlèvement et à l'élimination ou au recyclage de ces éléments, à condition que ces activités soient essentielles pour accéder à la contamination située sous les éléments ou à proximité de ceux-ci et pour assainir le site ou gérer le risque*
- Suppression ou déplacement du système de réservoirs de stockage, au besoin, pour assainir ou gérer le risque de la contamination sous le système de réservoirs de stockage ou à proximité
- Enlèvement des débris ne contribuant pas à la contamination du site uniquement lorsque cela est nécessaire pour accéder à la contamination dans le cadre de la stratégie d'A/de GR, le coût de l'élimination étant exclu

Coûts inadmissibles

- Enlèvement du système de réservoirs de stockage au besoin pour l'évaluation ou pour accéder à la contamination
- Mises à niveau du système de réservoirs de stockage pour mettre fin à la contamination en cours pendant l'élaboration d'une stratégie globale d'A/de GR
- Remplacement des réservoirs de stockage
- Évaluation et/ou décontamination de bâtiments « malsains » en raison de préoccupations pour la santé et la sécurité au travail (p. ex. élimination de l'amiante, des moisissures, de la peinture écaillée à base de plomb ou de BPC à l'intérieur d'un bâtiment)
 - ***Pour que les bâtiments « malsains » soient admissibles au financement de l'évaluation et/ou de l'assainissement par le PASCF, ils doivent être une source de contamination soupçonnée/confirmée et les contaminants doivent avoir pénétré dans l'environnement.***
- Coûts administratifs permanents (F et E) du site - p. ex. coûts de gestion des déchets dangereux, solides ou des eaux usées, coûts associés aux sites d'enfouissement agréés ou en exploitation
- Coûts associés à la réinstallation ou à l'hébergement temporaire des personnes exposées au risque de contamination sur un site ou qui doivent être déplacées pour permettre la conduite d'activités d'évaluation ou d'assainissement

